

Peut-on se passer de l'idée de guerre juste ?

Parler de guerre juste n'est-ce pas courir le risque de rendre la guerre en général acceptable (argument pacifiste) ou bien d'oublier que l'on ne gagne pas une guerre en se limitant avec de belles paroles (argument réaliste) ?



Les deux textes suivants peuvent servir de fil conducteur à la libre discussion

Blaise Pascal (1623-1662)

" Il est juste que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi. La justice sans la force est impuissante, la force sans la justice est tyrannique. La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants. La force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force, et pour cela faire que ce qui est juste soit fort ou que ce qui est fort soit juste. La justice est sujette à dispute. La force est très reconnaissable et sans dispute. Aussi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste. Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fut fort, on a fait que ce qui est fort fut juste. "

Pascal, *Pensées*

Ce passage célèbre montre que le réalisme de la force l'emporte sur l'idéalisme de la justice. Ce qui révèle souvent l'origine illégitime de ce qui est tenu pour légitime. On peut le rapprocher de la citation de l'historien la Popelinière(1540-1608)

L'histoire se règle au compas du gouvernement de l'Etat, les peuples vaincus n'ont pas d'histoire

Un mauvais usage de la théorie de la guerre juste ne peut pourtant **pas en faire l'économie** : parfois elle ne sert qu'à mettre en évidence les mensonges de nos dirigeants, les méandres de leur hypocrisie, l'hommage que le vice rend à la vertu ¹, mais sans elle, comment établir des distinctions qui servent à prendre des décisions politiques, des mesures propres aux périodes de guerre ? Sans ses justifications comment s'éclairer sur ce qui est inacceptable?

L'homme est un être moral. Son langage est pétri de jugements moraux. La nécessité de la force, qui consiste à régner ou à être assujéti, trouve sur son chemin le jugement de la justice qui a un coût pour elle : la cruauté comporte des dangers. Le décideur est obligé au moins de sauvegarder les apparences.

Michael Walzer 1935-

Les guerres justes² sont des guerres limitées, menées conformément à un ensemble de règles destinées à éliminer, autant qu'il se peut, l'usage de la violence et de la contrainte à l'encontre des populations non combattantes. L'application de ces règles n'étant pas assurée par un pouvoir de police ou par l'autorité de tribunaux, elle est dans une large mesure dénuée d'efficacité - pas totalement, toutefois. Et même si ces règles ne parviennent pas à déterminer la conduite d'une guerre particulière, elles réussissent souvent à déterminer le jugement qu'en conçoit l'opinion publique et de ce fait, peut-être, la formation, l'engagement et le comportement futur des soldats. Si la guerre est le prolongement de la politique, il s'ensuit que la culture militaire est un prolongement de

¹ Michael Walzer *guerres justes et injustes* p11 folio2006

² La théorie de la guerre juste a été établie par Saint Thomas d'Aquin (1225-1274). Voici la présentation sommaire qu'en fait aujourd'hui Lemennicier « *la notion de guerre juste* » internet

*Le "jus ad bellum" implique une **cause "juste"** (empêcher un gouvernement criminel de nuire pour protéger la vie d'innocents et sécuriser les droits fondamentaux de l'homme) pour faire la guerre. Celle-ci doit être déclarée comme telle par une autorité légitime responsable de l'ordre public international et non par des individus ou des groupes privés, (le Conseil de sécurité de l'ONU), ceux qui font la guerre doivent avoir des intentions "droites" (n'ayant aucun intérêt dans l'issue de la guerre autre que la paix), On doit avoir épuisé toutes les autres alternatives pacifiques de résolution du conflit (diplomatie), ils doivent avoir **une chance raisonnable de succès** (guerre courte contre un adversaire plus faible) et usant de moyens proportionnés aux fins (n'utilisant pas l'arme atomique). Le "jus in bello" implique des règles de comportement pendant la guerre qui respectent les deux principes suivants : celui de la **discrimination** et de la **proportionnalité**. La discrimination veut dire que l'on sépare les combattants des non combattants ou des personnes innocentes, civils, femmes, enfants, prisonniers, etc. Le principe de proportionnalité implique que les effets collatéraux de la violence comme ses effets directs en termes de destructions de biens matériels ou de vies humaines soient minimisés (frappes militaires chirurgicales). L'idée est que la bataille s'arrête avant que cela ne devienne un massacre. Le "jus in bello" requiert que les intervenants dans la guerre soient responsables de leurs actes. Ils ne peuvent tuer des civils ou des combattants qui se rendent (Tribunal de Nuremberg, création d'un tribunal pénal international)*

Jus ad bellum= la guerre juste selon les fin, jus in bello=la guerre menée justement

la culture politique. Bien qu'il ne soit pas déterminant, le rôle que jouent le débat et la critique a son importance pour définir le contenu de l'une et l'autre de ces cultures.

Deux types de limites sont ici d'une importance capitale, (...). Le premier concerne les fins de la guerre, les objectifs pour lesquels on se bat. (...) p20

La seconde limite concerne la conduite de la guerre, l'engagement des forces armées dans leur action quotidienne. p24

Pourquoi ne pas imaginer un monde sans guerre? Il ne s'agit pas uniquement ou essentiellement d'un rêve pacifiste ou messianique, d'une vision de l'agneau couché à côté du lion. Selon l'une de ses modalités, la théorie de la guerre juste pourrait aussi abolir la guerre grâce à la méthode (théoriquement) simple consistant à qualifier de « crimes » les guerres injustes et les guerres justes d'« actions de police ». Il y a là un bel exemple de ce que les Chinois appellent « *la rectification des noms* », mais cela présuppose, en pratique, une transformation radicale de cette vaste société que constituent les nations. Avant qu'une action de police soit possible, il doit exister une police et, pour cela, une autorité globale capable d'organiser et de déployer un pouvoir de police. Les Nations Unies n'en ont guère les moyens, et je ne vois pas qui, parmi les membres de l'Organisation, accepterait de mettre à sa disposition une force de police comparable à l'armée de la coalition rassemblée pour la guerre du Golfe³. Je suppose qu'en principe une force de ce genre ne serait pas gênée par des motivations ambiguës : la police impose la loi et réprime le crime, c'est là tout ce qu'on attend d'elle. En pratique, toutefois, elle impose la loi de manière sélective et a souvent été utilisée, comme l'armée, pour accomplir encore bien d'autres tâches. Une autorité globale, revendiquant le monopole de l'usage légitime de la force, représenterait une menace égale à celle d'un État impérialiste.p30

Michael Walzer *Guerres justes et injustes Folio 2006*

³ Walzer se réfère à la première guerre du Golfe mieux acceptée que la seconde